

République française - Département du Tarn
Extrait du registre des délibérations du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 14 décembre 2022

**Membres
en exercice: 10**

Présents : 7

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SENDRA

Présents : Monsieur Jean SENDRA, Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Christine DE MEYER, Monsieur Jean-Luc CAZOTTES, Madame Danièle SOULA, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Marielle VERDIN représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur,

**Date de la
convocation :**
09 décembre 2022

Excusés : Madame Jennifer ANTOINE, Monsieur Gabriel POVERT, Monsieur Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance : Madame Christine DE MEYER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16/12/2022

et publication le 16/12/2022

**DL_13_2022 - Objet : Convention Commune / SIRP Saint-Jean-de-Rives -
Saint-Lieux-lès-Lavaur - Publication des actes du SIRP**

M. le Président informe l'assemblée qu'une refonte des modalités concernant la publicité et l'entrée en vigueur des actes locaux s'applique depuis le 1^{er} juillet 2022. La publication électronique constitue la formalité de publicité de droit commun.

Le SIRP Saint-Jean-de-Rives / Saint-Lieux-lès-Lavaur ne disposant pas de site internet, il est proposé de créer un espace dédié à la publication des actes du SIRP sur le site internet de la Commune à titre gratuit pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 ;
- Vu l'exposé de M. le Président ;
- Considérant la refonte des modalités concernant la publicité et l'entrée en vigueur des actes locaux au 1^{er} juillet 2022 ;
- Considérant que le SIRP Saint-Jean-de-Rives / Saint-Lieux-lès-Lavaur ne dispose pas de site internet ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 6 voix

- Approuve la convention de mise à disposition d'un espace dédié à la publication des actes du SIRP sur le site internet de la Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur à titre gratuit pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.
- Habilité M. le Président à signer cette convention ainsi que les avenants à venir.

| |
|---|
| Albi Date de réception de l'AR: 16/12/2022 081-258102201-20221214-DL_13_2022-DE |
|---|

- Habilité M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 14 décembre 2022

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUUR

